



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte le 13 septembre 2021

Opération susceptible d'affecter l'environnement Projet non soumis à enquête publique

Demande de défrichement pour un projet de mise en culture sur une superficie de 8 ha 02 a 60 ca Commune de Pontenx-les-Forges

Naturellement la SEPANSO pour la Nième fois demande à l'État de réaliser une étude globale des impacts des multiples défrichements qui altèrent considérablement l'environnement en Aquitaine, et plus particulièrement dans les landes de Gascogne, qu'il s'agisse des biotopes, des nappes phréatiques ou du climat. Pourquoi les responsables de l'État, si prompts à vanter ses politiques environnementales, restent-ils muets sur cette problématique fondamentale ?

Le pétitionnaire écrit : « cette parcelle présente l'avantage de se situer dans la continuité d'un îlot de 20 ha, déjà cultivé par la SCEA DE BETOUT ». Loin d'y voir un avantage, la SEPANSO y voit un sérieux problème qui surviendra le jour où une nouvelle tempête touchera le secteur : pourquoi l'agriculteur ne pense-t-il pas aux forestiers riverains ?

Une fois de plus, un agriculteur va solliciter une autorisation de prélèvement aux fins d'irrigation ; la SEPANSO tient à attirer l'attention sur le fait qu'une dispense d'étude d'impact et une autorisation « au cas par cas » pose un grave problème puisque le pétitionnaire dans ce dernier cas n'a pas à analyser les conséquences des pompages indispensables à l'arrosage de ses cultures. Depuis des années la SEPANSO réclame la création d'un SAGE Nappes profondes. Est-ce que le prélèvement supplémentaire est acceptable ?

Si notre mémoire est bonne les services compétents de la préfecture avaient refusé le défrichement des parcelles pour lesquelles la SCEA MOUNES, représentée par M. Banos, sollicite le défrichement. Est-ce parce que le site a subi quelques changements importants ?

Lors de notre première visite le 10 août nous avons observé :

- côté sud, un fossé profond est présent entre la parcelle et le pare-feu
- un autre fossé semble avoir été « nettoyé » le long de la parcelle côté est en direction du nord
- un nouveau fossé a été tracé dans la continuité.

Deux questions viennent immédiatement et logiquement à l'esprit : Pourquoi les fossés ne sont-ils pas dirigés vers la lagune (de l'autre côté du pare-feu, côté sud) afin qu'elle perdure ? Ces fossés n'ont-ils pas été réalisés pour assécher le secteur afin de soumettre à l'administration un dossier plus présentable ?

Quant au site, lors de notre visite, nous avons constaté, non sans tristesse, que les parcelles avaient été complètement « nettoyées » : plus un arbre, végétaux hâchés... La demande de défrichement porte sur 8 ha 02 a 60 ca, mais n'est-ce pas une dizaine d'hectares qui ont été défrichés ? Les citoyens et l'administration ne sont-ils pas victimes de la politique du fait accompli de Monsieur Banos ?
Naturellement la SEPANSO a alerté la DDTM

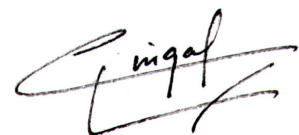
Le pétitionnaire motive sa demande par le développement de cultures conduites en agrobiologie. La SEPANSO a pu constater dans certaines communes que l'utilisation de fumiers naturels empestaient le secteur. Est-ce que Monsieur Banos a trouvé une solution pour éviter ce genre de situation, par exemple en évitant des épandages en période chaude ?

La SEPANSO émet un avis défavorable au défrichement demandé puisque le secteur est identifié comme zone humide (lande à molinie - classement N au PLU de la commune). Nous pouvons citer une réponse du commissaire enquêteur (PLUi de Morcenx) qui correspond parfaitement à la demande de la SCEA MOUNES : *« ce dossier va à l'encontre de la protection, de la prise en compte et la mise en valeur des richesses passagères permettant de garantir la diversité et le maintien de l'identité du territoire et la qualité de son cadre de vie à travers la protection et la valorisation du massif forestier des landes de Gascogne en limitant le pastillage de la forêt de nouveaux ilots agricoles »*

La SEPANSO a bien à l'esprit l'arasement de parcelles défrichées à Lesperon ; la SEPANSO espère d'ailleurs que des poursuites seront engagées à l'encontre du responsable du défrichement. En tout état de cause, si le défrichement était malheureusement accordé, la SEPANSO demande que :

- **Le défrichement donne lieu à une convention de boisement compensateur (au moins coefficient 3), laquelle devra être accessible au public (la convention de reboisement compensateur devra être signée avant la publication de l'arrêté de défrichement**
- **Le relief soit inchangé (respect des courbes de niveau)**
- **L'inversion des pentes des fossés pour les pluies atteignent la lagune et que celle-ci reste active**
- **Des bandes tampons le long des fossés, ainsi qu'entre les cultures et la lagune**
- **L'arrêt des cultures et le reboisement si les cultures bio ne sont plus viables**
- **La réalisation d'une piste privée afin de rejoindre la piste empierrée à l'ouest (cette demande est capitale car ces parcelles ne sont desservies que par des pistes privées DFCI ; vu le comportement du demandeur sur d'autres communes où il laisse les pistes dans un état lamentable)**

Sentiments distingués



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>

Pièces annexées ci-jointes :

- **Planche photo**
- **Plan lagune**

